

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/11/18

Dossier complet le :

04/12/18

N° d'enregistrement :

F01118P0261

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment de messagerie et de bureaux sur le commune de Tremblay-en-France

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DAHLIA PROPCO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HERVÉ ALLIÉ - Président de DHL Aviation France

RCS / SIRET

8 4 1 9 1 0 8 9 6 0 0 0 1 5

Forme juridique

Société par action simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39, projets soumis à évaluation environnementale	Travaux, constructions et opérations constitués ou en création qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieur à 40 000m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares : Le terrain du projet fait 90 908 m ² Le projet prévoit 23 441 m ² de surface de plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit de construire à Tremblay-en-France un centre de tri et de messagerie pour un opérateur majeur de fret express international.
Le projet prévoit aussi des bureaux sur 3 étages.
Le site est actuellement en friche et fera l'objet d'une dé-pollution des sols avant la réalisation du terrassement.

Trois accès sont prévus sur le site :

- un accès VL vers les bureaux
- un accès PL avec poste de garde en direction de la messagerie
- un accès direct et retreint vers les pistes de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

L'ensemble des bâtiments sont classés «Code du Travail»

L'extrait de la demande d'Autorisation Environnementale Unique pour la zone Fret 5-6 est jointe à ce dossier.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer un bâtiment de messagerie dont le processus logistique s'étalera dans une première phase sur 20 295 m² en rdc. Le projet prévoit une extension du rdc d'environ 5000 m² dans une 2^{ème} phase. Le projet est en lien direct avec la zone aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle et prévoit des zones sécurisées permettant l'acheminement direct de colis entre l'aéroport et la messagerie. Le projet vise la certification BREEAM Excellent sur l'ensemble du bâtiment

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur 12 mois avec un démarrage de travaux prévu pour le 3^{ème} trimestre de l'année 2019 pour une livraison en juin 2020

Ils consisteront dans un premier temps à la dépollution de sols et au déblais remblais du site afin de pouvoir procéder au terrassement.

Ensuite il y aura la construction de la messagerie et des bureaux (Gros Oeuvre, clos couvert), et enfin les équipements intérieurs

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est destiné à accueillir 90 personnes pour la partie administrative et 240 personnes réparties en 3 équipes (30-70-140) pour la partie opérationnelle.

La messagerie n'a pas de vocation de stockage. Les colis rentrants sont immédiatement redistribués

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire a été déposée le 30 novembre 2018.

Une Autorisation Environnementale Unique est en cours d'instruction sur la zone Fret 5 et 6.

(Numéro de dossier : CDGL/2018/1045/411C déposé le 18/10/2018)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	89 415 m ²
Surface de plancher crée	23 507 m ²
Hauteur maximum	17 m
Surface imperméabilisable (voirie et stationnement)	42 900 m ²
Nombre de places de stationnements VL	maximum 290 places VL
Nombre de places de stationnements PL	maximum 40 places PL

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue du Pavé
93 290 Tremblay en France

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 5 9' 0 6 " 8N Lat. 0 2° 3 2' 0 5 " 2E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des sondages ont été réalisés et le diagnostic confirme la présence d'une zone humide à l'extrémité Sud-Est du site, sur une surface restreinte à 975 m2. Compte tenu de sa faible emprise et de son enclavement entre la route de la Croix au Plâtre, le bassin de rétention et le merlon, les fonctionnalités de cette zone humide sont considérées comme faible à très faibles. (Voir p146 de l'étude d'impact la situation de la zone humide par rapport à l'ensemble du terrain) Des mesures d'évitement seront mises en oeuvre par le groupe Aéroport de Paris pour la préserver. L'architecture du projet et les circulations PL ont été modifiées pour ne pas impacter la zone. Le sol ne sera donc pas remanié et la zone humide conservera son impluvium après aménagement, ce qui permettra de garantir son alimentation dans le temps.

Calendrier de mise en place des mesures en phase chantier et exploitation : - avant le chantier : information et sensibilisation du personnel de chantier par l'écologue

- début des travaux : balisage et mise en place du panneau d'information au personnel

- suivi des travaux : passage d'un écologue tous les mois afin de vérifier le respect du balisage

- fin des travaux : mise en place d'un panneau de sensibilisation à l'attention du grand public afin d'éviter le piétinement

L'impact du projet sera donc nul, il n'y a donc pas de nécessité de compensation d'impacts liés au projet. (voir p 293 de l'étude d'impact)

Dans la perspective de valoriser les fonctionnalités de la zone humide, des mesures d'accompagnements pourront être également mises en place.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain a fait l'objet d'une étude de TAUW, le terrain est pollué par du baryum, du fluor, du zinc. On note aussi une présence minimale d'hydrocarbures. La dé-pollution et les terrassements font l'objet d'une étude spécifique confiée à un bureau d'étude VRD et seront réalisés dans le cadre des travaux par le groupe Aéroport de Paris
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc départemental du Sausset inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) se situe à 3 km du terrain. Le bois départemental de la Tussion et le parc forestier de la Poudrerie, inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS), se situent à 5 km du terrain
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet entraîne un impact sur des habitats naturels fonctionnels (Friches / Prairies / Fourrés voir p 296 de l'étude d'impact). Cependant ces habitats ne sont pas patrimoniaux et ne présentent pas de fonctionnalités majeures. Leur destruction n'implique aucune mesure réglementaire. Le projet aura par-contre un impact potentiel sur la Renoncule à petites fleurs (une espèce protégée en Ile de France) Au vu de la rareté de l'espèce, l'enjeu régional est jugé modéré. Afin d'éviter la destruction de la Renoncule, le groupe Aéroport de Paris a décidé de revoir l'aménagement de la zone et de mettre en place des mesures d'évitements (voir p 297 de l'étude d'impact) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un périmètre de 4 m de diamètre autour de la Renoncule sera préservé intact, le sol ne sera donc pas remanié. <p>Afin de maximiser des conditions favorables au maintien de la Renoncule :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un entretien de la zone sera effectué avant le printemps 2019. -La population de Renoncule sera balisée -Le personnel des travaux sera sensibilisé à la problématique -Un suivi des mesures en phase chantier sera réalisé par un écologue -Un panneau de sensibilisation destiné au grand public sera mis en place afin d'éviter son piétinement. <p>L'impact du projet sur la Renoncule sera alors nul, il n'y a donc aucune nécessité de compensation.</p> <p>De plus le groupe Aéroport de Paris va mettre en place des mesures d'accompagnements qui permettront de maximiser la probabilité de conserver la Renoncule mais aussi de permettre son développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un espace de 600m2 autour de la Renoncule (voir p 297 et 298 de l'étude d'impact). - mise en place d'un cahier des charges afin de garantir le respect de cette mise en oeuvre - mise en place d'un entretien de la zone sera régulier. Pour le suivi des mesures : Un écologue expert évaluera la conservation. Le suivi sera réalisé annuellement sur une période de 5 ans et un rapport sera rédigé à chaque passage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraîne donc la destruction d'habitats de nidification de plusieurs espèces protégées et patrimoniales (le chardonnet élégant / la linotte mélodieuse / le Tarrier pâtre / Le Pouillot fitis) : Le niveau d'impact est jugé modéré et ne remet pas en cause les populations au niveau régionale et local. Le projet impact aussi le grillon d'Italie, le niveau d'impact avant mesures est jugé comme faible. Le groupe Aéroport de Paris prévoit donc de minimiser les impacts sur la faune :</p> <p>(voir p 304 de l'étude d'impact) Mesures d'évitements prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage et terrassement hors période de reproduction - Limitation des destructions des habitats à l'est de la zone Fret 5-6 et préservation d'une zone humide <p>Concernant le grillon d'Italie, le débroussaillage sera prévu courant septembre en travaillant de façon centrifuge, permettant aux individus mobiles de trouver un autre refuge notamment à l'est de la zone Fret 5-6.</p> <p>Mesures de réduction : Les phases préparatoires et le suivi du chantier permettra de veiller à la bonne application des mesures et de réagir à tout éventuel nouveau risque d'impact apparaissant en cours de chantier.</p> <p>De plus, en accompagnement du projet il est prévu de réaliser 2 zones formant un ensemble de 9,5 ha à proximité des aires Agen et un ensemble de 3,7 ha à proximité de l'opération Fret 5-6. Ces zones permettront également le maintien des espèces. (voir p 305 à 307 de l'étude d'impact)</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas situé dans un site Natura et il n'impact pas d'espèce inscrite au formulaire standard de donnée du site. Pour information, le parc départemental du Sausset inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) se situe à 3 km du terrain. Le bois départemental de la Tussion et le parc forestier de la Poudrière inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) se situent à 5 km du terrain (voir annexe 6 du dossier).</p>

HA

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- L'activité de la messagerie engendrera un impact sonore lié au trafic des avions. Selon l'étude le projet prévoit une augmentation significative des trafics d'avions de nuit, la dégradation de l'ambiance sonore sera donc plus importante en période nocturne. Cette dégradation localisée à l'intérieur de la plateforme n'affecte pas de bâtiment à usage d'habitations. En période diurne l'impacte est plus modeste.</p> <p>- L'activité de la messagerie engendrera un impact sonore lié au trafic routier. L'analyse des simulations à l'état de référence et à l'état initial montre que les niveaux sonores en période jour sont en deçà des seuils réglementaires de 65 dB(A). Aucune mise en oeuvre de dispositif de protection acoustique n'est nécessaire vis-à-vis de la réglementation opposable</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment n'est pas source de bruit. Il est concerné par la nuisance sonore dû à la proximité des pistes. Des mesures de renforcement acoustiques des façades seront mises en place si nécessaire.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales et les eaux usées sont rejetées dans le réseau public existant
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La messagerie n'a pas vocation à produire, c'est un bâtiment qui sert à redistribuer les colis.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines. Les terrains sont la propriété de groupe Aéroport de Paris

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le trafic routier et aérien lié à la messagerie pourra venir s'ajouter à celui déjà existant et inhérent au fonctionnement de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.
L'analyse a montré que les niveaux sonores seront en deçà des seuils réglementaires de 65 dB(A), aucune mise en œuvre de dispositif de protection acoustique n'est nécessaire vis-à-vis de la réglementation opposable.
(voir conclusion p316 de l'étude d'impact)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le groupe Aéroport de Paris prévoit un accompagnement qui favorisera le maintien sur place des espèces de flore et de faune préexistantes (espaces prairaux et arbustes buissonnants). Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement sont :

- L'évitement de la zone humide (aménagement du projet modifié, balisage, suivi d'un écologue, sensibilisation, panneaux de prévention)
- L'évitement pour la sauvegarde la Renoncule Petite Fleurs (balisage, sensibilisation, entretien, suivi d'un écologue, panneaux de prévention) ainsi que des mesures d'accompagnements (600 m2 destinés à son possible développement, création d'un cahier des charges, entretien)
- L'évitement pour les espèces protégées et patrimoniales (débroussaillages, terrassement, préservation de la zone humide) ainsi que des mesures d'accompagnements : sensibilisation au niveau de la préparation et du suivi de chantier, ainsi que que des mesures de réductions : 2 zones pourront accueillir et maintenir les espèces protégées et patrimoniales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le principal impact de l'activité de la messagerie sera le trafic routier, mais le terrain est situé en dehors de zones habitées dans une zone aéroportuaire. L'impact et les nuisances du projet sont donc faible.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

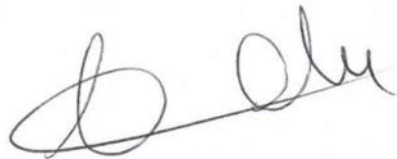
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Le bourget

le. 30/11/2018

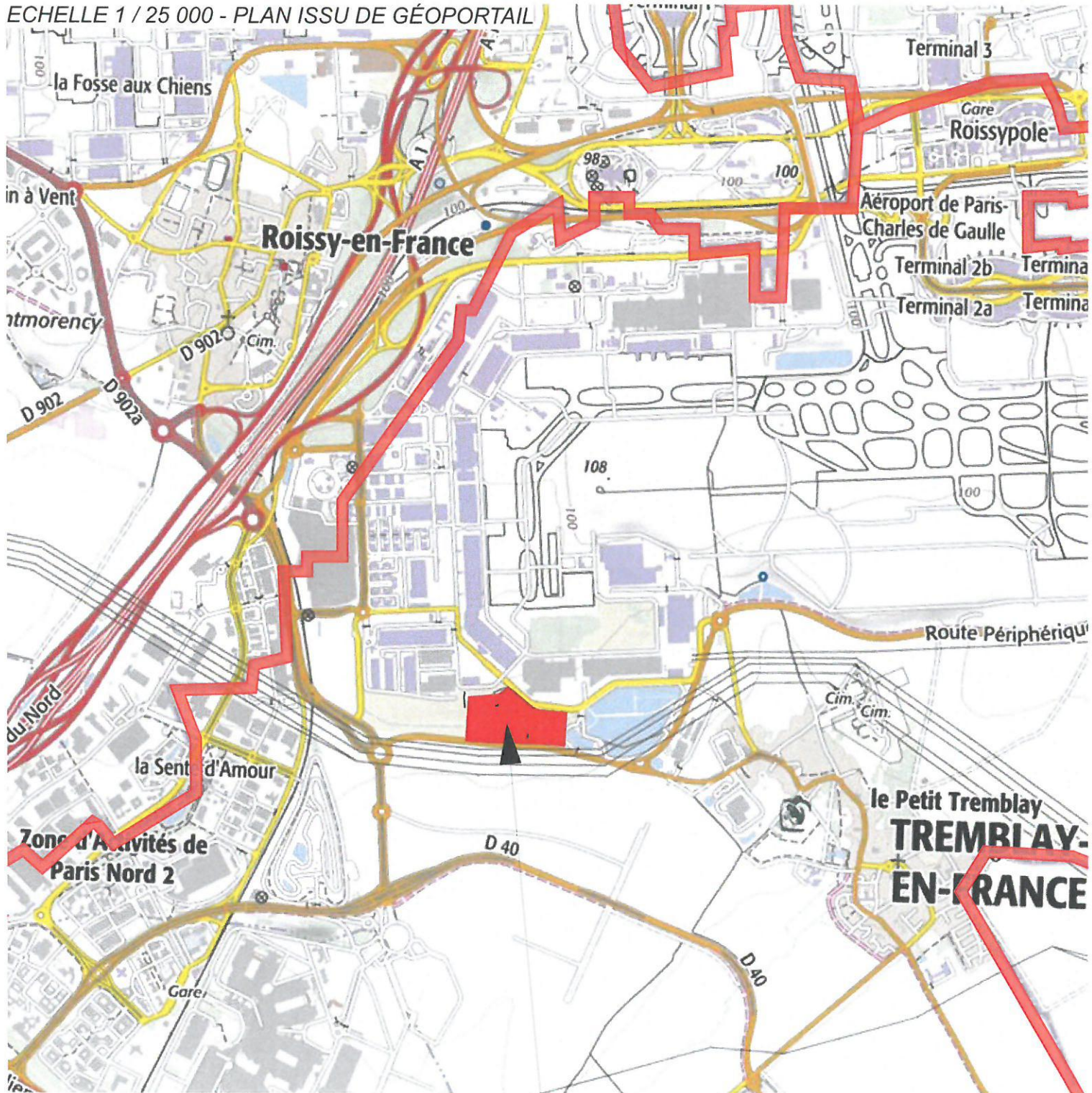
Signature

DHL AVIATION FRANCE
Management
16/20 Rue du Trait d'Union
Zone de Frêt 2
BÂT. 3700 - BP 12545
F - 95709 ROISSY CDG Cedex



ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION DE TERRAIN

ECHELLE 1 / 25 000 - PLAN ISSU DE GÉOPORTAIL



TERRAIN

AA

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES

▼ Repérages des photos



Le projet dans son environnement proche



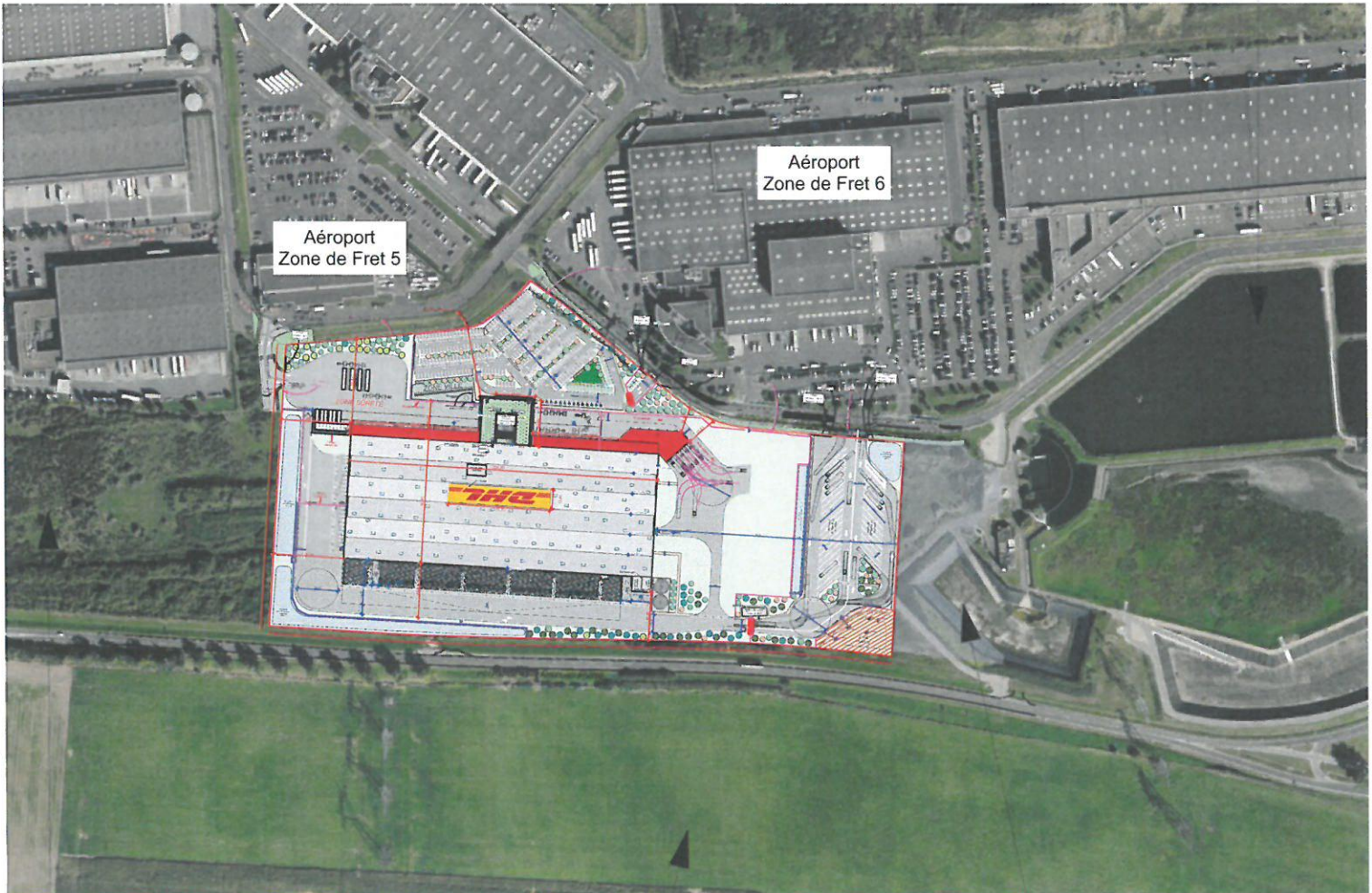
Le projet dans le paysage lointain



HA

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

Bassin de rétention



Terrain en friche

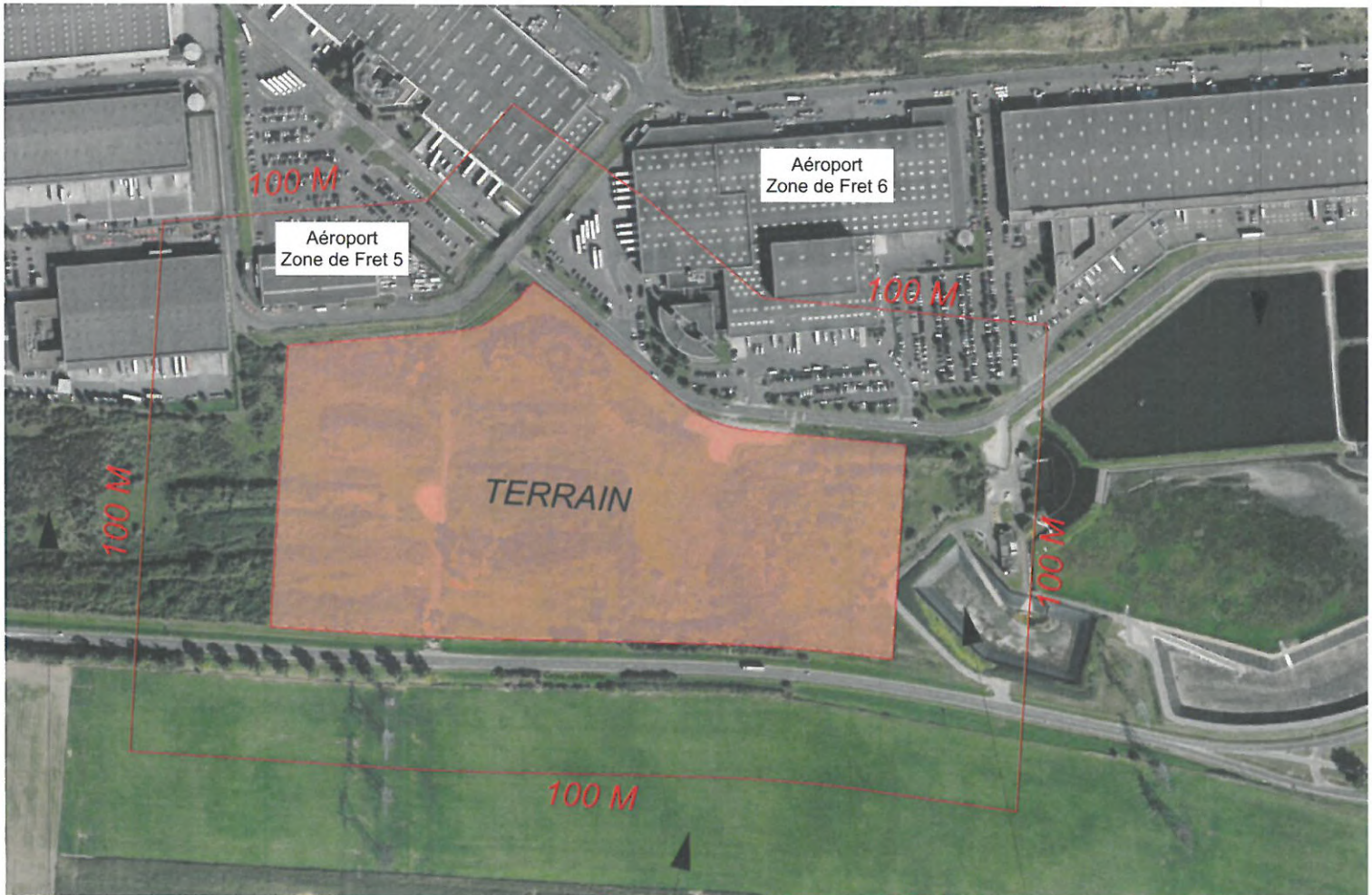
Terrain vierge

Bassin de rétention

AA

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET

Bassin de rétention

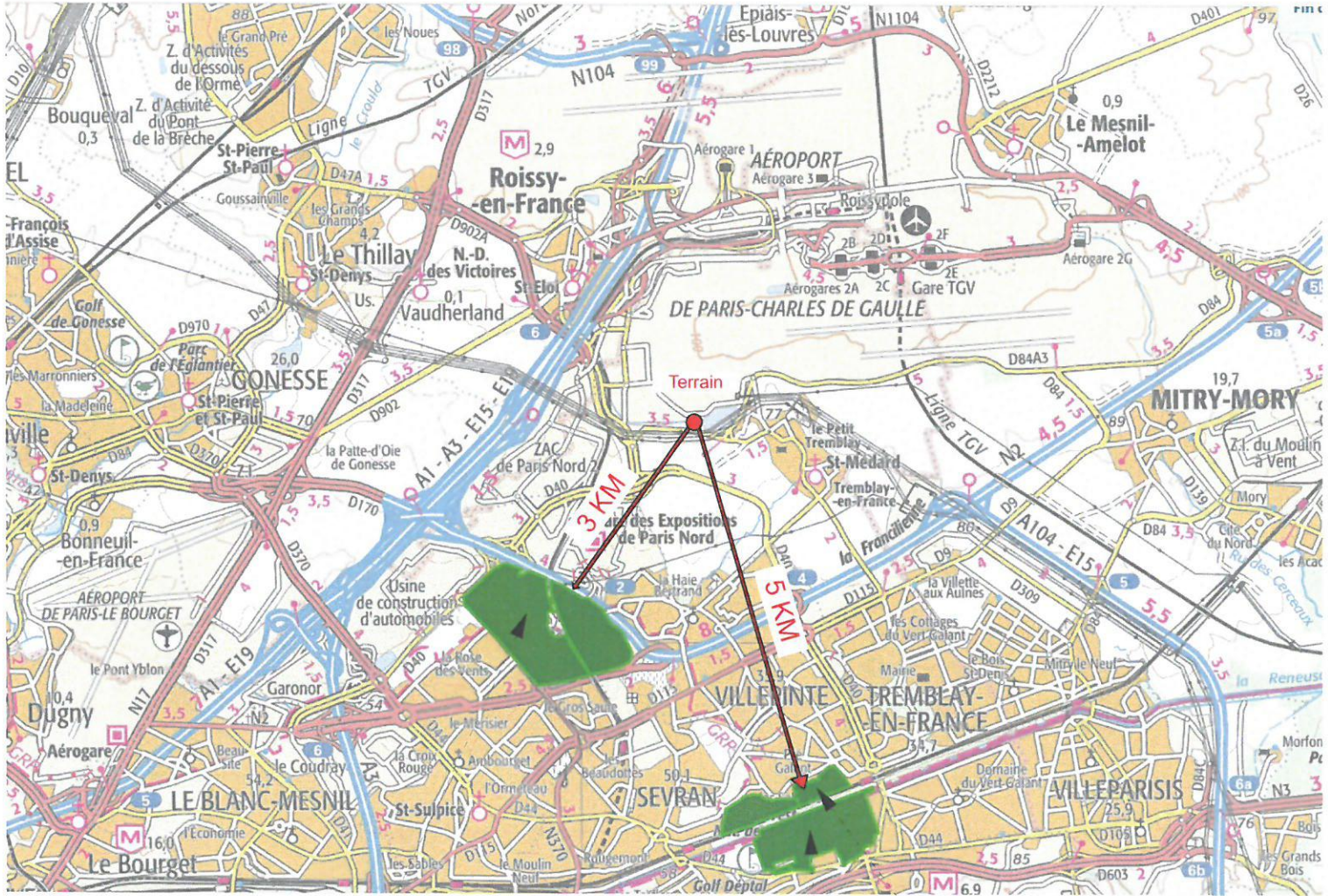


Terrain en friche

Terrain vierge

Bassin de rétention

ANNEXE 6 : PLAN DE LOCALISATION DES SITES NATURA 2000



Parc départemental du Sausset
inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Bois départemental de la Toussain
inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Parc forestier de la Poudrière
inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

HA